

19 mars 2024

# GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette – 13 mars 2024

Hors emprise chantier

DGP - PARIS SAINT LAZARE  
MARDI 19 MARS 2024



Gare de  
Paris Saint-Lazare

# Travaux de rénovation des couvertures et de création d'un musée

Des travaux de rénovation des couvertures sont en cours, ainsi que la création d'un espace dans les étages de la gare de Paris Saint-Lazare afin d'y accueillir un musée.

Ces travaux nécessitent d'intervenir sur des éléments et structures en plomb ou pouvant contenir du plomb. Les entreprises intervenantes respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de poussières de plomb hors du périmètre chantier ou vers les zones accessibles au public.

SNCF Gares & Connexions réalise de façon hebdomadaire des prélèvements pour contrôler les teneurs en plomb mesurées dans l'espace du chantier, ainsi qu'aux abords.

Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

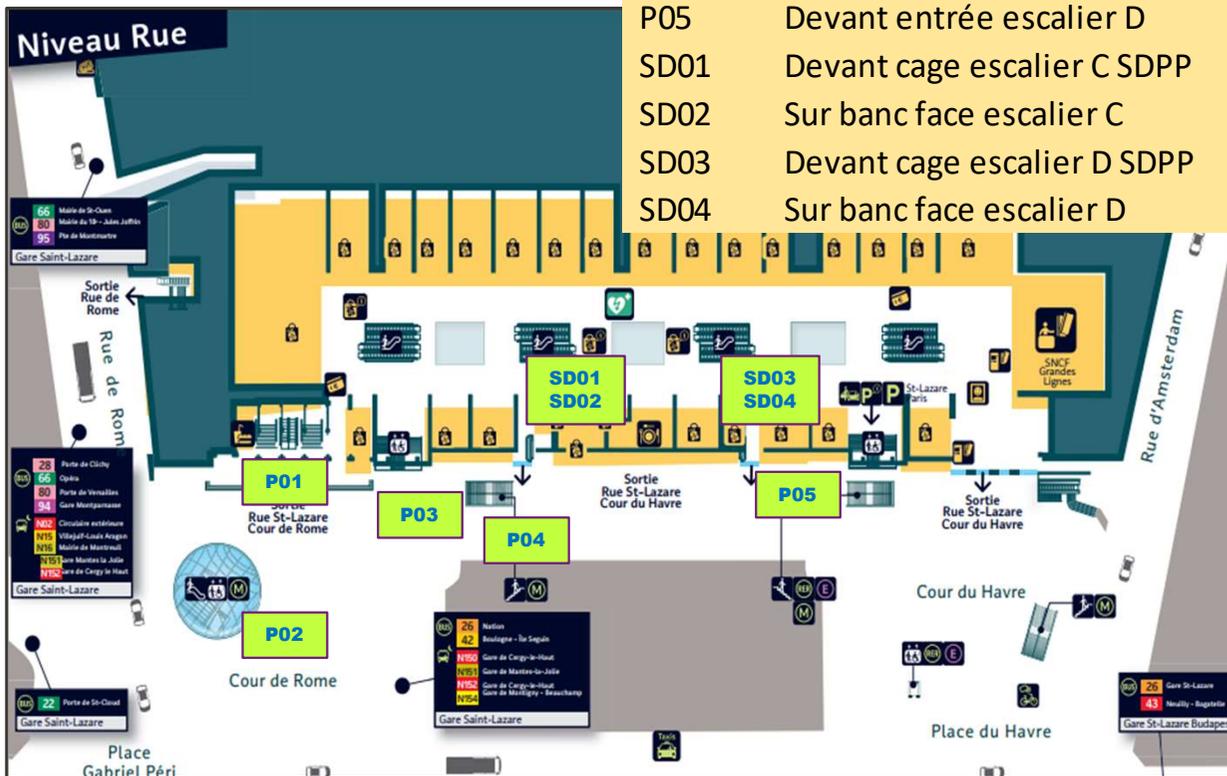
Les mesures des teneurs relevées dans l'espace public sont disponibles sur le site :

<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>



# PARVIS

Prélèvement (en µg/m2)		13/03/24	28/02/24	21/02/24	14/02/24	07/02/24	31/01/24
P01	Escalier principal cour Rome	pluie	73	27	102	25	42
P02	Parvis cour Rome	pluie	152	68	56	93	64
P03	Devant zone logistique	pluie	94	51	73	91	73
P04	Arrière hôtel	pluie	388	111	132	84	95
P05	Devant entrée escalier D	pluie	309	167	290	46	204
SD01	Devant cage escalier C SDPP	20	45	-	146	-	<10
SD02	Sur banc face escalier C	<10	<10	-	12	-	<10
SD03	Devant cage escalier D SDPP	39	<10	-	<10	-	<10
SD04	Sur banc face escalier D	<10	<10	-	<10	-	<10



1000 µg/m2 = Seuil du code de la santé publique applicable aux immeubles d'habitation fréquentés régulièrement par les mineurs ou les femmes enceintes



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**SNCF- Gares et Connexions**

A l'attention de Monsieur François PRECHEUR  
87 Rue du Charolais  
ESBE Ile de France  
75012 PARIS

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Parvis Zone Public**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 6 pages + 4 pages du rapport d'analyse 24ENV001908 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24020221/00597902

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 13/03/2024

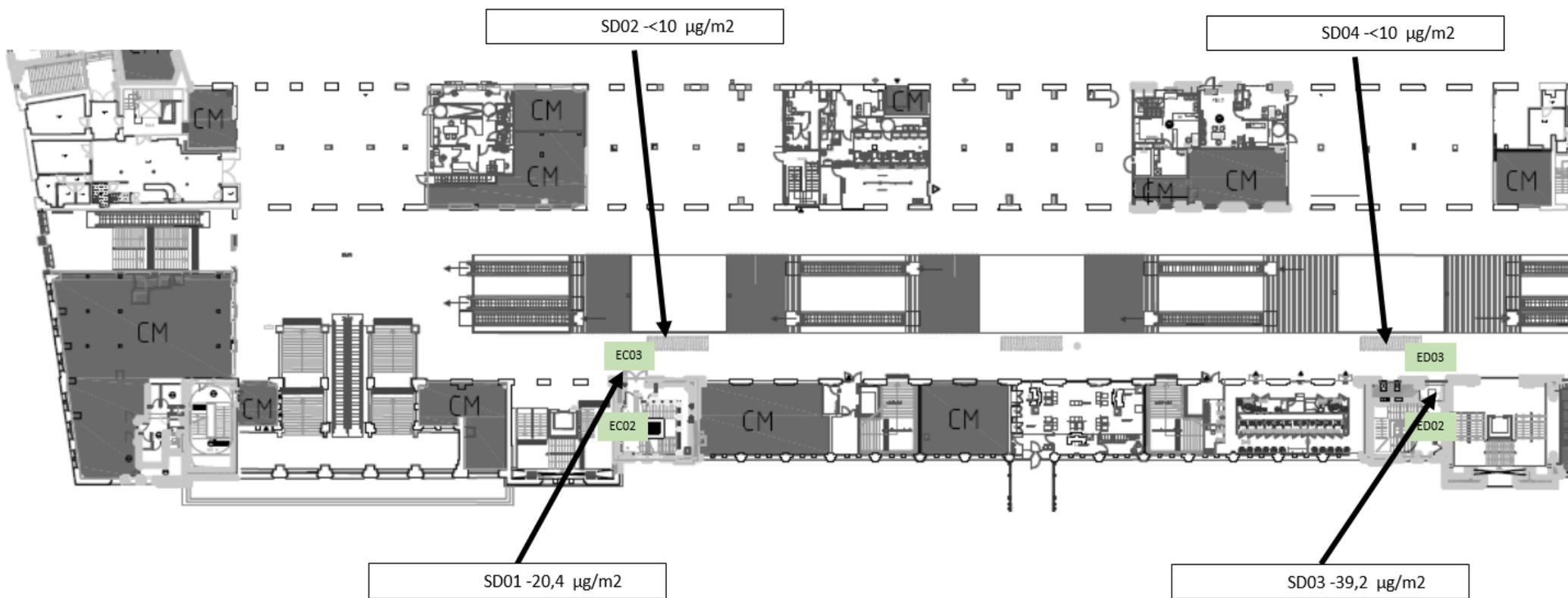
**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 13/03/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
SD01	RDC	salle pas perdus Devant cage escalier C Voir plan et photographies sur Sol	8H50	Carrelage	0,1m <sup>2</sup>	-	20,4
SD02	RDC	salle pas perdus Banc en face escalier C Voir plan et photographies sur Banc	8H52	Bois	0,1m <sup>2</sup>	-	<10,0
SD03	RDC	salle pas perdus Devant cage escalier D Voir plan et photographies sur Sol	8H54	Carrelage	0,1m <sup>2</sup>	-	39,2
SD04	RDC	salle pas perdus Banc en face escalier D Voir plan et photographies sur Banc	8H56	Bois	0,1m <sup>2</sup>	-	<10,0

Salle des pas perdus RdC



**Prélèvements lingettes réalisés le 13/03/2024**

PHOTOS	DESSCRIPTIF
	<p>SD01 -20,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> RDC -RdC salle pas perdus Devant cage escalier C SDPP Voir plan et photographies sur Sol Revêtement : Carrelage</p>
	<p>SD02 -&lt;10 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> RDC -RdC salle pas perdus Banc face escalier C Voir plan et photographies sur Banc Revêtement : Bois</p>
	<p>SD03 -39,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> RDC -RdC salle pas perdus Devant cage escalier D SDPP Voir plan et photographies sur Sol Revêtement : Carrelage</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 13/03/2024

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>SD04 &lt;math&gt;&lt; 10 \mu\text{g}/\text{m}^2&lt;/math&gt; RDC -RdC salle pas perdus Banc face escalier D Voir plan et photographies sur Banc Revêtement : Bois</p>

Malakoff, le 19/03/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

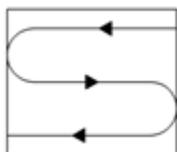


Figure 1 — Premier passage en S

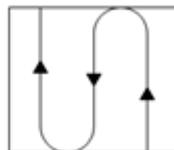


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV001908-18032024-101619 du 18/03/2024 à 10:16

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV001908 Date de réception : 14/03/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV001908-001 Date d'analyse : 14/03/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24020221-00597902  
Référence prélèvement 00597902-SD01  
Date de prélèvement 13/03/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>2,04</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 20,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV001908-18032024-101619 du 18/03/2024 à 10:16

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV001908 Date de réception : 14/03/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV001908-002 Date d'analyse : 14/03/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24020221-00597902  
Référence prélèvement 00597902-SD02  
Date de prélèvement 13/03/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV001908-18032024-101619 du 18/03/2024 à 10:16

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV001908 Date de réception : 14/03/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV001908-003 Date d'analyse : 14/03/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24020221-00597902  
Référence prélèvement 00597902-SD03  
Date de prélèvement 13/03/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>3,92</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 39,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV001908-18032024-101619 du 18/03/2024 à 10:16

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV001908  
N° échantillon FlashLab : 24ENV001908-004

Date de réception : 14/03/2024  
Date d'analyse : 14/03/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier : HI24020221-00597902  
Référence prélèvement : 00597902-SD04  
Date de prélèvement : 13/03/2024  
Nature du prélèvement : LINGETTES  
Localisation : Information non communiquée  
Adresse du site : Information non communiquée  
Surface essuyée : 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <10,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique

